



Demande des conseil au sujet d un jugement

Par **Louchea**, le **08/08/2011 à 06:39**

Bonjour, J habite le canada mon ex epoux est arrive en France en 2003 de la cote d'ivoire ou ns avons fait connaissance et avons eu un enfant ns etions deja marie en cote d'ivoire , En 2004 nous nous sommes remarie en France pour un regroupement familiale que lui et notre fils vienne au Canada. En Nov 2005 ns avons eu des different dans notre couple et en janvier 2006 Mr avait prit fuite avec l enfant pendant 4 ans et 9mois , pendant tout ce temps , je faisais des aller -retour entre le canada et la France pour les retrouver , j avais envoye des courriers au ministere des affaire etrangere , ministere de la justice , police Nationale et c etait sans success, avec quelque detective aussi sans success , finalement en 2009 par le biais d un detective grace a l ecole de mon fils je les retrouve , et j ais passee quelque semaines avec mon fils , je lui ai propose un arrangement a la miable pour le bien de l enfant qui ne me connait pas bien, jusqu'a voir un mediateur, ns n avons pas eu de conclusions jusqu'a mon retour au canada , quelque mois plus tard j ai reçu une convocation du tribunal pour me presenter a propos du divorce et la garde de l enfant , je n ai pas repondu en esperant avoir un avocat en 2 semaine et que je vais recevoir une autre convocation , mais rien juste une decision finale du tribunal qui le donne tt les droits et que j ai juste le droit de visite de l enfant chez lui et une pension alimentaire de 250.euros. Non seulement que le jugement a ete fait sans que je soit informe pour me presente mais Mr a raconte des mensonge sur tte sa request, il n a pas dit quil avait prit fuite avec l enfant il a plutot dit que , c est moi qui suis partie et sans nouvel il fait des effort pour me retrouver mais c etait sans succes , et moi j ai tte les preuves de mes recherches , mes courrier , mes deplacement , alors j aimerai bien savoir que puis- faire , la decision avait etait prise depuis le 19 Mai 2011 le courrier m a ete envoye le 22 juin 2011 et jai reçu le 26 juillet 2011 , je ne saura explique ce retard , mais j aimerai savoir quel serai la procedure a suivre dans ce cas la , parceque la decision qui ete prise c est compte tenu de ces dire qui sont des fausse declaration et j ai toutes les preuves pour contredire cela , j'ai besoin d aide si possible trouver un avocat afin de procede et en finir une fois pour toute. Merci d avance

Par **mimi493**, le **08/08/2011 à 14:37**

[citation]Bonjour, J habite le canada mon ex epoux est arrive en France en 2003 de la cote d'ivoire ou ns avions fait connaissance et avons eu un enfant ns etions deja marie en cote d'ivoire , En 2004 nous nous sommes remarie en France pour un regroupement familiale[/citation] donc votre mariage en France est frauduleux, faits avec de faux documentsrrnrn[citation]je n ai pas repondu en esperant avoir un avocat en 2 semaine et que je vais recevoir une autre convocation[/citation] il n'y a aucune raison. Vous avez reçu une convocation, donc vous avez été informée. Il fallait venir et le cas échéant demander un report pour avoir le temps de prendre un avocat. Les absents ont toujours tortrrnrn[citation]moi j ai tte les preuves de mes recherches , mes courrier , mes déplacement[/citation] il fallait les présenterrnrnIl faut faire appel au plus vite

Par **Louchea**, le **08/08/2011 à 15:00**

le mariage en France est legal , parceque le premier n etait pas accpter par le gouvernement canadien, vue le regroupement familale qui ete fait par ma mes parent pour moi , elle avait commencer avant que ns soyons marie . et a ete considere comme tel.rnpendant les 2 semaines j ai fais des efforts en cherchons un avocat par telephone crois ma ce n est pas facile ,nous avons un decalage horaire de 7 heures, donc je me reveillais meme pour telephoner , mais le matin l avocat etait soit sortie , ou au dejeuner et lorsque je rappeler c etait ferme ou personne ne repondais il faut consulte l avocat donc etre sur place , et en 2 semaines , je ne pouvais prendre des vacances a mon travaille je travaille pour mon propre compte tt ceci doit etre planifie j ai tte une autre famille , les enfant , l ecole les nounous et tous juste tt abandone pour m'y rendre en france ca sa doit ce preparer n est pas ? rnet les preuves , oui doit etre envoye , mais chez qui, j avais repondue par une lettre suite a la convocation ala personne adressee dans cette lettre et je n ais jamais recu de reponse .rrnrnMerci pour les conseils , la situtation ne peut etre explique en long et en large en ecrivant , il bien plus que ce qui est ecrit . ca c est un briefing.rnmerci encore .

Par **mimi493**, le **08/08/2011 à 15:07**

[citation]tous juste tt abandone pour m'y rendre en france[/citation] oui. Une convocation en justice ne doit jamais s'ignorer.

Par **Louchea**, le **08/08/2011 à 15:47**

C est tres gentil, point de correct elle n a pas ete ignorer meme si c est la justice , comme je l ai preciser Tantot la lettre envoyee c est une reaction de ma part qui a ete son suite cela n est pas ignorer.rn2 semaines n et pas suffisant , pour prendre des jours de conge, planifie un voyage ,trouver un avocat et trouve quelqu'un pour rester avec mes enfant que j ai ici , je ne sais pas en france c est peut etre possible , mais pas au Canada et il ya comparution 5 fois

pourquoi ai-je juste reçu la première et non 4 les autres? rnsi j abandonne tout parce que c'est la justice cela veut dire, mon travail je le perd, l'avocat sera payé comment je ne suis pas française pour bénéficier de l'aide juridictionnelle, je dois me payer un avocat, les enfants je les laisse ou et lorsque je vais rentrer après comment allons-nous nous sentir?, et merci encore pour les conseils.